

Toronto Dominion, de la fusion de la Banque Barclays (Canada) et de la Banque Impériale du Canada en 1956 et celle de la Banque Canadienne du Commerce et de la Banque Impériale du Canada pour former la Banque Canadienne Impériale de Commerce le 1<sup>er</sup> juin 1961, le nombre a été réduit à huit. La Banque de la Colombie-Britannique a reçu sa charte du Parlement en décembre 1966 et a ouvert ses portes en juillet 1968. L'Unité Banque du Canada a reçu sa charte en novembre 1972 et est entrée en service en 1973, ce qui porte à 10 le nombre des banques. Le tableau 19.13 donne le nombre de succursales des banques à charte dans chaque province pour certaines années entre 1920 et 1974.

On trouvera aux tableaux 19.14 et 19.15 les succursales des différentes banques à charte canadiennes dans chaque province au 31 décembre 1973 et 1974, et à l'étranger au 31 décembre 1974.

**Encaissements de chèques.** Il existe des données chronologiques mensuelles remontant à 1924 sur la valeur des chèques débités aux comptes des clients dans 34 centres importants de compensation. La valeur des sommes encaissées a augmenté régulièrement dans tout le pays entre 1924 et 1929. Elle a baissé sensiblement entre 1929 et 1932, puis elle a relativement peu varié jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale. Depuis 1939, la valeur totale des chèques encaissés dans ces centres s'accroît de façon soutenue (voir tableau 19.16). Dans 50 d'entre eux elle a atteint en 1973 le niveau record de \$1,369,885.5 millions, soit 28.5% de plus qu'en 1972 (\$1,065,933.2 millions). Il y a eu augmentation dans chacune des cinq régions géographiques: 33.1% en Ontario, 26.0% dans les provinces des Prairies, 14.4% dans les provinces de l'Atlantique, 21.4% au Québec et 29.6% en Colombie-Britannique. Les sommes encaissées dans les deux centres classés en tête ont également atteint un niveau sans précédent, Toronto ayant enregistré une progression de 34.9% et Montréal de 20.2% par rapport à 1972.

### 19.1.5 Autres institutions bancaires

Outre le service d'épargne des banques à charte et des compagnies de fiducie et de prêts, il existe des institutions bancaires d'épargne en Ontario et en Alberta ainsi que la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal au Québec, qui sont régies par une loi fédérale et qui font rapport chaque mois au ministère des Finances. Les caisses coopératives d'épargne et de crédit encouragent également l'épargne et consentent de petits prêts à leurs membres.

**Caisse d'épargne de la province d'Ontario.** En 1921, l'Assemblée législative de l'Ontario autorisait la création d'une Caisse d'épargne dont les premières succursales ont ouvert leurs portes en mars 1922. Les comptes rapportent un intérêt annuel de 8.75% (au 1<sup>er</sup> janvier 1975), composé deux fois par an, et les dépôts sont remboursables sur demande. Au 31 décembre 1974, la valeur totale des dépôts était de \$200 millions et le nombre de déposants d'environ 72,400; il y a 21 succursales réparties dans toute la province.

**Succursales du Trésor de la province d'Alberta.** Établi en 1938 par la Loi sur les succursales du Trésor, le réseau comporte 82 succursales, quatre succursales annexes et 79 agences réparties dans toute la province. Le 31 mars 1974, les dépôts des clients totalisaient \$503.2 millions, tandis que les avances à des particuliers, marchands, sociétés et organismes municipaux s'élevaient à \$335.9 millions. Les bénéfices pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1974, avant les provisions pour réserves, étaient de \$5.6 millions. De ce montant, \$2.5 millions ont été transférés aux recettes générales de la province. Les services financiers comprennent des comptes courants ne portant pas d'intérêts; des comptes d'épargne ordinaire (avec faculté de tirer des chèques) et de super-épargne (sans faculté de tirer des chèques), tous deux portant des intérêts; des dépôts à terme pour une durée pouvant varier entre 30 jours et six ans et qui portent des intérêts à des taux compétitifs; des prêts agricoles, des prêts commerciaux, des prêts personnels avec assurance-vie, des prêts pour le financement des maisons mobiles, des prêts pour l'amélioration de maisons, des prêts aux petites entreprises, des prêts hypothécaires pour le commerce et l'industrie, et des prêts hypothécaires de 15 ans sur les résidences. Les succursales du Trésor sont également des prêteurs autorisés en ce qui concernent les prêts aux petites entreprises et les prêts pour les améliorations agricoles offerts par le gouvernement fédéral.

**La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal** a été fondée en 1846 et elle est régie depuis 1871 par une charte fédérale. Au 31 octobre 1974, elle avait un capital libéré et une réserve de \$26.1 millions, des dépôts d'épargne de \$836.8 millions et un passif de \$873.8